



Conseil économique et social

Distr. générale
15 décembre 2016
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante-huitième session

7-10 mars 2017

Point 3 m) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions soumises à la Commission pour examen
et décision : registres d'entreprises**

Rapport du Groupe de Wiesbaden sur les registres d'entreprises

Note du Secrétaire général

Conformément à la décision 2016/220 du Conseil économique et social, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport du Groupe de Wiesbaden sur les registres d'entreprises, dans lequel le Groupe résume ses récents travaux, tels qu'ils ont été présentés lors de sa vingt-cinquième réunion tenue à Tokyo en novembre 2016. Dans ce rapport, le Groupe propose d'élaborer, dans le cadre d'un examen et d'une consultation mondiale, des lignes directrices internationales sur les répertoires d'entreprises établis à des fins statistiques, en s'inspirant des lignes directrices sur les répertoires d'entreprises établis à des fins statistiques adoptées en 2015 par la Commission économique pour l'Europe (*Guidelines on Statistical Business Registers*) et en prenant en compte la situation des pays en développement. La Commission est invitée à se prononcer sur le projet de directives internationales, les progrès accomplis par le Groupe et les modifications apportées à la définition de son mandat.

* E/CN.3/2017/1.



I. Introduction

1. Le Groupe de Wiesbaden sur les registres d'entreprises est un groupe d'étude relevant de la Commission de statistique de l'Organisation des Nations Unies. De même que les autres groupes d'étude de l'ONU désignés par un nom de ville, il repose essentiellement sur la participation et l'activité de ses membres, auxquels il offre un cadre pour échanger des vues et comparer des expériences sur l'élaboration, la tenue et l'utilisation des répertoires d'entreprises établis à des fins statistiques. Le Groupe examine les questions d'ordre conceptuel et méthodologique touchant à l'utilisation de ces répertoires et à l'élaboration et l'application de bonnes pratiques concernant leur établissement. Il est favorable à une plus grande harmonisation des statistiques économiques structurelles, examinant et promouvant le rôle que jouent les répertoires d'entreprises dans la collecte et l'intégration de données ainsi que dans la production et la diffusion de statistiques.

2. Créé en 1986 sous le nom de « Table ronde internationale sur les bases des enquêtes relatives aux entreprises », le Groupe de Wiesbaden s'est réuni pour la première fois à Ottawa la même année. C'est à l'issue de sa vingtième réunion, tenue à Wiesbaden (Allemagne) en 2007, que le Groupe a pris son nom actuel, « Groupe de Wiesbaden sur les registres d'entreprises », selon une pratique de l'ONU consistant à donner aux groupes d'étude le nom de la ville où ils se réunissent. Le changement de nom reflète également l'évolution de la place qu'occupent les répertoires d'entreprises établis à des fins statistiques, devenus peu à peu les principaux fournisseurs de statistiques économiques et que l'on considère désormais comme de véritables sources de données statistiques.

3. On trouve à la section II du présent rapport un compte-rendu de la vingt-cinquième réunion du Groupe. Dans la section III, le Groupe propose d'examiner et, éventuellement, de modifier les lignes directrices sur les répertoires d'entreprises établis à des fins statistiques adoptées en 2015 par la Commission économique pour l'Europe, l'objectif étant de mettre au point des lignes directrices universellement acceptées. Il présente dans la section IV les principales modifications apportées à la définition de son mandat. Les points soumis à l'examen de la Commission sont énumérés à la Section V.

II. Compte-rendu de la vingt-cinquième réunion du Groupe de Wiesbaden

A. Introduction

4. Le Groupe de Wiesbaden a tenu sa vingt-cinquième réunion du 8 au 11 novembre 2016 à Tokyo, où il a été l'hôte du Bureau de statistique du Gouvernement japonais. La réunion a rassemblé 77 participants représentant 41 pays et 6 organisations internationales, au nombre desquels les personnes qui ont participé à l'atelier sur les registres statistiques des activités industrielles et commerciales pour les pays en développement, organisé par l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique et la Division de statistique en collaboration avec le Bureau de statistique du Japon. Pour ceux qui n'ont pas pu se déplacer, les débats ont été retransmis en direct tout au long de la réunion, qui a comporté sept séances générales et une séance spéciale.

B. Séance 1 : rapports d'activité des pays

5. Comme c'est l'usage, la réunion du Groupe de Wiesbaden s'est ouverte par un examen des dernières évolutions touchant les répertoires d'entreprises dans chaque pays et organisation membre. Présidée par le Japon, la séance a été consacrée aux rapports d'activité des pays. Trente-trois rapports d'activité ont été présentés, 53 rapports au total ayant été communiqués avant la réunion.

6. Les rapports d'activité ont été établis selon un modèle comprenant quatre parties : a) la première contient des informations générales sur le répertoire d'entreprises du pays; b) la deuxième présente succinctement les principales avancées et réalisations de l'année écoulée; c) la troisième présente les activités que le pays prévoit de mener; d) la quatrième recense les principales difficultés rencontrées dans l'élaboration, la tenue et l'utilisation du répertoire. À la vingt-quatrième réunion, chaque pays était invité à présenter oralement le rapport dans son intégralité. À la réunion de Tokyo, il a été décidé que les pays ne présentent que la partie consacrée aux difficultés, afin de réserver plus de temps aux autres séances.

7. Dans son résumé, le Président a fait observer que près de 70 % des rapports étaient présentés par des pays européens, ce qui rendait nécessaire d'accroître la part des pays d'autres régions afin d'aboutir à une meilleure représentation géographique. Il a également énuméré les principales questions abordées dans ces rapports, à savoir le recours croissant aux données administratives, l'utilisation dans les répertoires d'unités statistiques telles que les entreprises et groupes d'entreprises, le profilage, l'application de nouvelles classifications, l'utilisation du géocodage, les questions de méthode, les questions de qualité, la démographie des entreprises et les questions technologiques.

8. La séance a été l'occasion pour les spécialistes venus du monde entier d'échanger des informations sur les activités qu'ils menaient ou entendaient mener en vue d'améliorer l'élaboration, la tenue et l'utilisation des répertoires d'entreprises.

C. Séance 2 : fonctions des répertoires d'entreprises établis à des fins statistiques

9. Présidée par Eurostat, la deuxième séance a été consacrée aux dernières réalisations et évolutions touchant les répertoires d'entreprises, dont la fonction n'est plus uniquement de fournir des informations aux producteurs de données sur les entreprises. De l'avis général, plusieurs facteurs concourent à ce que leur soient assignés de nouvelles fonctions et de nouveaux usages, notamment :

- a) Le besoin d'une plus grande efficacité;
- b) Le besoin d'analyser et de mieux comprendre les effets de la mondialisation;
- c) Les défis que posent les producteurs privés de données;
- d) Les possibilités offertes par les nouvelles technologies et l'accès aux mégadonnées.

10. Quelques grandes orientations ont été données quant aux nouvelles fonctions que pourraient remplir les répertoires d'entreprises établis à des fins statistiques.

Les répertoires établis récemment avaient vocation à devenir l'unique cadre d'enquête pour les statistiques sur les entreprises. Quant aux répertoires plus anciens, ils ne devaient plus se borner à offrir un cadre à leurs utilisateurs traditionnels, comme les statisticiens des données sur les entreprises, mais cibler de nouveaux utilisateurs et se prêter à de nouveaux usages, notamment à des fins autres que statistiques. L'intérêt d'utiliser les répertoires comme sources d'informations à des fins d'analyse a ainsi été souligné. La fusion avec d'autres répertoires, notamment des répertoires sociaux ou administratifs, et la création de systèmes plus complexes (à des degrés divers) ont été évoquées dans la plupart des exposés. Plusieurs exposés ont fait état d'initiatives utilisant le géocodage ou expérimentant des techniques de collecte de données sur le Web.

11. Il est ressorti des nombreux exposés et des échanges animés entre les invités et le public que maints travaux étaient en cours pour moderniser les répertoires d'entreprises, les améliorer et les faire mieux répondre aux divers besoins et attentes. La plupart de ces activités mériteraient qu'on s'y arrête, voire qu'on leur consacre des séances spéciales lors des prochaines rencontres internationales, avec pour objectif d'étudier et de faire connaître les grandes tendances et de formuler des recommandations sur les meilleures pratiques.

D. Session 3 : données, autorités et unités administratives

12. Les répertoires d'entreprises sont généralement tributaires des données administratives que fournissent diverses sources comme l'administration fiscale. Au fil des ans, le Groupe a souligné qu'il importait de réfléchir à de nouveaux moyens de tirer le meilleur parti des sources administratives, tout en continuant de chercher de nouvelles sources de données susceptibles d'améliorer la gestion des répertoires. La troisième séance a eu pour principal objet d'examiner comment la coopération avec les fournisseurs de données administratives pouvait améliorer la qualité et la couverture des répertoires d'entreprises, et notamment améliorer le recensement des unités qui y figurent.

13. Présidée par les États-Unis d'Amérique, la séance a permis d'aborder diverses questions, notamment les suivantes : l'utilisation de nouvelles sources administratives, les améliorations à apporter aux sources existantes et la fusion des différentes sources de données; l'utilisation de nouvelles variables provenant des sources existantes et les moyens d'obtenir plus souvent des données administratives; la modernisation des systèmes administratifs ayant permis la production de nouvelles données ou l'amélioration des données existantes; l'amélioration des méthodes d'appariement ayant permis une meilleure utilisation des sources administratives; les meilleures méthodes ou façons de recenser correctement les unités du répertoire (par exemple : entreprise, société ou établissement); la coopération entre les organismes statistiques et les autres organismes aux fins de l'établissement des répertoires.

E. Séance 4: qualité et couverture

14. La quatrième séance a été consacrée à la qualité des répertoires d'entreprises, notamment aux divers moyens de s'assurer de cette qualité, de l'analyser et d'en rendre compte. Les exposés ont porté sur certains aspects de la tenue des répertoires et les stratégies générales utilisées à cette fin; on s'est demandé si la tenue des répertoires devait être intégrée à l'activité statistique, si les répertoires devaient être assortis d'indicateurs de qualité et, le cas échéant, comment les présenter. La séance était présidée par l'Allemagne.

15. Les exposés ont montré une fois de plus que la qualité restait un sujet incontournable du Groupe de Wiesbaden et que la séance qui lui était consacrée donnait toujours un aperçu clair de la façon dont les procédures de qualité changeaient et évoluaient au fil du temps. Les procédures de qualité devaient reposer sur des bases saines et solides. À l'heure actuelle, il était plus probable que les services des bureaux de statistique chargés du répertoire appliquent les procédures de qualité en contact étroit avec les utilisateurs et les sources du répertoire, plutôt qu'en vase clos. De par leur nature, les procédures de qualité requéraient de plus en plus la participation active, voire la coopération, de divers acteurs, dans la cadre d'un système global de comptabilité nationale et de statistiques sur les entreprises orienté vers la qualité.

F. Séance 5 : Technologie

16. Cette séance, présidée par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, comprenait six exposés. Les documents de cette séance ont été établis selon des critères suffisamment larges pour englober toute évolution technologique concernant les répertoires statistiques d'entreprises et reflétaient cette diversité, rendant compte aussi bien des résultats d'une expérience visant à affiner les règles de mise en correspondance que du remaniement des systèmes de répertoires statistiques d'entreprises sur la base des nouvelles technologies.

17. Un nouveau thème novateur a été l'utilisation d'un « lac de données » et de données non structurées pour l'établissement de nouveaux systèmes de répertoires. Les documents présentés par les Pays-Bas et la Suisse décrivaient une évolution intéressante dans ce sens, qui consistait à s'écarter du système informatique de répertoires unique au profit d'une approche davantage axée sur les services, selon laquelle les données sont stockées dans une base centrale et toute une gamme de services est utilisée pour assurer la fonctionnalité des répertoires d'entreprises.

18. Le deuxième thème qui s'est dégagé a été la mise en correspondance des documents administratifs, celle-ci étant toujours importante dans les pays sans identifiant unique. Les résultats de la mise au point des systèmes de mise en correspondance et des améliorations apportées dans ce domaine ont été communiqués. L'horodatage des variables étant un autre éternel problème en ce qui concerne la qualité des répertoires, il a été présenté un projet qui permettait l'horodatage précis et le suivi historique des variables. Un nouveau système d'édition avec une nouvelle interface utilisateur ainsi qu'un document sur le codage automatique ont également été présentés.

19. La période actuelle est marquée par de grands progrès dans les capacités technologiques utilisées pour l'établissement des répertoires d'entreprises, qui

permettront aux États Membres d'améliorer la fonctionnalité de leurs entreprises et de fournir un meilleur service, en utilisant davantage de statistiques provenant des répertoires.

G. Séance 6 : Démographie des entreprises et données provenant des répertoires d'entreprises

20. La production de statistiques sur la démographie des entreprises et d'autres données provenant des répertoires statistiques d'entreprises est devenu un des thèmes qui revient sans cesse lors des réunions du Groupe de Wiesbaden, et ce en raison de deux principaux facteurs, à savoir, l'évolution du rôle du répertoire dans le processus de production de statistiques, avec de plus en plus la possibilité de collecter des statistiques directement à partir du répertoire, et l'utilité de la démographie des entreprises comme élément d'information permettant d'alimenter le débat sur la croissance économique.

21. Au cours de cette séance, présidée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les services nationaux de statistique ont fait part de leur expérience dans le domaine de la production de statistiques sur la démographie des entreprises à partir du répertoire et rendu compte des mesures prises pour relier les répertoires statistiques d'entreprises aux sources de données administratives, notamment dans les secteurs des douanes, de la population, de l'éducation, des assurances ou des impôts, et aux enquêtes statistiques, afin d'établir des statistiques sur la démographie des entreprises intégrant de nouvelles dimensions (par exemple le profil du propriétaire de l'entreprise) ou d'autres statistiques pertinentes sur les entreprises (comme les statistiques du commerce en fonction des caractéristiques des différentes entreprises commerciales). En dernière analyse, ces pratiques visent à mettre en place un nouveau système de données statistiques où le répertoire statistique d'entreprises constitue la clef de voûte d'un système intégré de production de statistiques sur les entreprises, système qui permet non seulement de réduire les coûts de production, mais aussi d'adopter une approche novatrice pour répondre aux demandes des utilisateurs. Dans ce contexte, la mise en correspondance des données, l'harmonisation des métadonnées, l'existence d'un identifiant d'entreprise unique, la comparabilité et la cohérence des données figuraient parmi les principales difficultés évoquées.

22. D'autres approches ont également été présentées : l'Autriche a fait part des résultats d'une expérience concernant l'application d'un algorithme aux répertoires statistiques d'entreprises pour déterminer la relation de propriété entre les entreprises; le Japon a décrit un projet innovant consistant à relier le recensement économique aux informations provenant des sites Web sur les restaurants en vue de produire des statistiques détaillées sur les entrées et sorties; le Mexique a expliqué comment les appareils électroniques portables (utilisant la cartographie numérique et les images satellites) avaient servi à recueillir des données lors des recensements économiques pour localiser les établissements et élaborer, au moyen de la collecte de données de suivi, des statistiques sur les entreprises qui subsistaient, celles qui avaient disparu et celles qui avaient été nouvellement créées.

H. Séance 7 : Mondialisation et profilage

23. La mondialisation économique est en progression dans les pays industrialisés. Dans ce contexte, les statisticiens sont confrontés à un certain nombre de difficultés pour ce qui est d'évaluer le rôle croissant que jouent les grandes entreprises multinationales au fonctionnement complexe dans l'économie. Pour surmonter ces difficultés, il est nécessaire d'adopter de nouvelles approches, telles que le profilage des activités commerciales, qui permettent de mieux identifier et de mieux comprendre les entreprises multinationales. Les répertoires statistiques d'entreprises doivent être mis à jour en conséquence. En effet, il faut y inclure de nouvelles unités statistiques pertinentes dans le contexte de la mondialisation, telles que les notions de « groupes d'entreprises » et d'« entreprises ». En outre, il importe d'encourager une meilleure coordination et une harmonisation accrue entre les répertoires établis par différents pays, afin de faciliter le partage des données et de permettre aux statisticiens d'obtenir un tableau plus pertinent et cohérent des entreprises multinationales et de leurs filiales.

24. Cette séance, présidée par la France, a été organisée en deux parties, la première portant sur les activités de profilage et la seconde sur le choix d'éléments d'identification universels et sur la création d'un répertoire mondial des groupes d'entreprises. En ce qui concerne les activités de profilage, il ressort des rapports présentés par les organismes nationaux de statistique qu'elles sont entravées par plusieurs problèmes liés à l'inadéquation des outils utilisés. Certains organismes doivent commencer par déterminer les critères de sélection des entreprises devant faire l'objet d'un profilage. D'autres doivent intégrer les informations structurelles relatives aux grandes entreprises multinationales au fonctionnement complexe dans leurs répertoires statistiques en vue d'en améliorer le contenu et la qualité avant de commencer leurs activités de profilage. L'utilisation de systèmes plus perfectionnés permettrait de récolter davantage d'informations sur la participation des entreprises multinationales à des activités économiques mondiales en identifiant les unités activement engagées dans un des quatre types d'activités internationales suivants : services de production; marchandisage; production de biens « sans usine »; stockage à l'étranger.

25. Lors de la seconde partie de la séance, un débat portant sur l'initiative relative à la création d'un système d'identifiant mondial pour les entités juridiques, qui permette d'identifier les entités juridiques prenant part à des opérations financières à travers le monde, a été organisé. Cette initiative, lancée en 2011 par le Groupe des Vingt, qui voulait que le Conseil de stabilité financière lui fasse des recommandations en vue de la création d'une structure d'identifiant mondiale et d'un système d'appui, a abouti à la création de la Global Legal Entity Identifier Foundation (GLEIF), qui soutient la mise en œuvre de l'Identifiant d'entité juridique et fonctionne par l'intermédiaire d'unités opérationnelles locales qui fournissent des identifiants d'entité juridiques aux entreprises et institutions. Eurostat et la Division de statistique de l'ONU ont lancé un projet commun visant à créer un répertoire mondial des groupes d'entreprises, en s'inspirant du répertoire mis au point par le groupe européen et en utilisant les services de la GLEIF. Le principal défi que représentent la création et la gestion d'un répertoire mondial a trait au partage des microdonnées, qui pose des problèmes de confidentialité.

I. Séance spéciale : Suivi des lignes directrices internationales sur les répertoires statistiques des activités commerciales et industrielles

26. L'Autriche, qui était à la tête de l'Équipe spéciale de la Commission économique pour l'Europe chargée d'élaborer des lignes directrices internationales sur les registres statistiques des activités commerciales et industrielles, a présenté les résultats d'une enquête menée en septembre 2016 sur les mesures prises par les organismes de statistique pour mettre en œuvre les lignes directrices. Cette enquête a été menée auprès de membres du Groupe de Wiesbaden et de membres du Groupe d'experts des registres des entreprises créé par la Commission économique pour l'Europe, l'OCDE et Eurostat; 33 pays y ont répondu.

27. Le sondage a révélé que, bien que les lignes directrices n'aient été publiées qu'un an auparavant, en septembre 2015, elles étaient déjà largement reconnues et utilisées par de nombreux organismes de statistique, notamment à des fins de formation, pour analyser la conformité avec les recommandations internationales des répertoires statistiques d'entreprises et pour élaborer ou modifier les registres nationaux. Certains pays les ont par ailleurs déjà traduits partiellement ou entièrement. Les réponses reçues montrent également que presque tous les pays ont entrepris de développer et d'améliorer leurs répertoires d'entreprises, en particulier en ce qui concerne la délimitation des unités statistiques, l'utilisation des sources de données administratives, le renforcement du rôle central joué par ces outils et l'amélioration de leur qualité. Le souhait de voir ces lignes directrices traduites dans des langues autres que l'anglais et le russe et bénéficier de mises à jour régulières, ainsi que le désir d'obtenir plus d'exemples concrets de leur utilisation, notamment dans des systèmes statistiques moins développés, ont été exprimés.

III. Lignes directrices internationales sur les répertoires statistiques des activités commerciales et industrielles

28. Les lignes directrices internationales sur les répertoires statistiques des activités commerciales et industrielles ont été mises au point à la demande de la Conférence des statisticiens européens au cours de la période 2012-2014. Ces lignes directrices, qui visent à aider les pays en leur fournissant des recommandations pratiques sur la création et la gestion de répertoires statistiques d'entreprises, ont été examinées lors de la réunion plénière de la Conférence des statisticiens européens, tenue en juin 2015. À cette occasion, il a été : a) considéré que les lignes directrices étaient complètes et utiles pour aider les pays à gérer et à améliorer leurs répertoires; b) noté qu'elles seraient importantes pour d'autres régions; c) convenu qu'il faudrait compiler les meilleures pratiques concernant la coordination des organismes de statistique avec les organisations fournisseuses de données utiles à la création des répertoires, telles que les banques centrales. Lors de sa réunion de juin 2016, la Conférence des statisticiens européens a approuvé les lignes directrices élaborées par la Commission économique pour l'Europe et s'est félicitée qu'il ait été demandé à la Commission de statistique de l'ONU de les appuyer au niveau mondial.

29. La réunion plénière de la Conférence des statisticiens européens a été précédée d'une consultation électronique sur les lignes directrices, organisée en mars et en

avril 2015. Les 46 pays et organisations ayant pris part à cette consultation étaient non seulement tous favorables à l'adoption de ces lignes directrices mais ont également formulé des observations utiles, qui pourront être réexaminées lorsqu'elles seront soumises à la Commission de statistique, pour approbation. Il sera nécessaire d'organiser une consultation mondiale afin de recueillir les vues de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, en particulier ceux dont les systèmes statistiques sont moins développés. L'examen et la modification des lignes directrices visant à les rendre universelles pourraient être menés au sein du Groupe de Wiesbaden, gérés par son groupe directeur et appuyés par la Division de statistique de l'ONU. Le Groupe de Wiesbaden propose donc d'adapter les directives existantes adoptées par la Commission économique pour l'Europe afin de les rendre universelles et d'en faire ainsi des lignes directrices des Nations Unies, et de les présenter à la Commission, pour approbation, à sa cinquantième session, en 2019.

IV. Nouveau mandat du Groupe de Wiesbaden

30. Comme indiqué dans l'introduction du présent document, le Groupe de Wiesbaden constitue une plateforme d'échange de vues et d'informations concernant l'établissement, la gestion et l'utilisation de répertoires statistiques d'entreprises et soutient l'élaboration et la mise en œuvre, par les organismes nationaux de statistique, de méthodes rationnelles et de bonnes pratiques à cette fin. On trouvera ci-après une liste des objectifs principaux du groupe. Quant à la version intégrale du nouveau mandat du Groupe de Wiesbaden, elle figure en annexe au présent document.

31. Les objectifs du Groupe sont les suivants :

- a) Offrir un lieu d'échange de bonnes pratiques en ce qui concerne l'établissement, la tenue et l'utilisation des répertoires statistiques d'entreprises et appuyer les initiatives conjointes;
- b) Examiner et préciser les questions conceptuelles, et soutenir la mise au point de nouvelles méthodes et techniques relatives aux répertoires statistiques d'entreprises;
- c) Accroître le rôle central que jouent ces répertoires dans la production de statistiques en offrant une superstructure de collecte, d'intégration et de diffusion des données;
- d) Étudier et renforcer le rôle des répertoires statistiques d'entreprises s'agissant d'intégrer les données provenant de sources administratives, d'autres registres statistiques ou d'enquêtes pour produire des statistiques économiques;
- e) Rechercher des moyens de relever les défis de la mondialisation économique dans le cadre de l'élaboration de répertoires statistiques d'entreprises et de répondre au besoin croissant de statistiques comparables à l'échelon international;
- f) Appuyer la mise en œuvre des recommandations et des bonnes pratiques à l'échelle internationale concernant les répertoires statistiques d'entreprises.

32. Le Groupe de Wiesbaden aborde des sujets ayant une incidence directe ou indirecte sur différents domaines de la statistique économique; le cas échéant, des

experts de ces domaines peuvent être invités à apporter leur contribution à ses travaux. On reconnaît au Groupe un double rôle : a) faciliter l'échange de données d'expérience et l'accomplissement de progrès à un niveau avancé; b) servir de forum mondial. Le Groupe se doit également de tenir compte des besoins et des intérêts des pays dont le système statistique est moins développé.

V. Questions soumises à la Commission pour examen

33. La Commission est invitée à exprimer ses vues sur les points suivants :

a) Les progrès que le Groupe a déclaré avoir accomplis à sa vingt-cinquième réunion;

b) La proposition visant à établir des lignes directrices des Nations Unies concernant les répertoires statistiques d'entreprises, qui soient fondés sur les lignes directrices internationales sur les registres statistiques des activités commerciales et industrielles mises au point par la Commission économique pour l'Europe;

c) Le nouveau mandat du Groupe de Wiesbaden.

Annexe

Mandat du Groupe de Wiesbaden sur les registres d'entreprises

I. Historique

1. Le Groupe de Wiesbaden sur les registres d'entreprises est un groupe d'étude relevant de la Commission de statistique de l'ONU. À l'image de l'ensemble des groupes d'étude de l'Organisation des Nations Unies, il repose principalement sur la participation active des délégués qui le composent, auxquels il offre un lieu d'échange de vues et de données d'expérience concernant l'élaboration, la tenue et l'utilisation des répertoires d'entreprises à buts statistiques. Y sont examinées les questions d'ordre conceptuel et méthodologique qui ont trait aux répertoires d'entreprises à buts statistiques, ainsi que la mise en place et l'application de bonnes pratiques pour la production de ces répertoires. Le Groupe de Wiesbaden appuie l'élaboration de répertoires d'entreprises à buts statistiques pour l'établissement des statistiques économiques en examinant le rôle qu'ils jouent dans la collecte et l'intégration des données, ainsi que la production et la diffusion des statistiques, et en le développant.

2. Le Groupe de Wiesbaden, créé en 1986 sous le nom de Table ronde internationale sur les bases des enquêtes relatives aux entreprises, a tenu sa première réunion à Ottawa en 1986. Suite à sa vingtième réunion, tenue à Wiesbaden (Allemagne) en 2007, il a été rebaptisé Groupe de Wiesbaden sur les registres d'entreprises, conformément à la convention suivie pour désigner les groupes d'étude des Nations Unies. Le changement de nom traduisait également l'évolution du rôle des répertoires statistiques d'entreprises qui, de plus en plus, forment la trame de la production des statistiques économiques et sont considérés en soi comme une source d'informations statistiques.

II. Les différents rôles du répertoire statistique d'entreprises

3. Le répertoire statistique d'entreprises joue un rôle central dans la production de statistiques économiques, tant du point de vue de la manière de produire ces statistiques que de leur qualité intrinsèque quand elles sont tirées des informations qu'il fournit.

4. Habituellement, le répertoire statistique d'entreprises a pour principale fonction de fournir une population d'unités statistiques à partir desquelles peuvent être définis les bases de sondage et les échantillons de l'enquête – fonction qui demeure essentielle. Un répertoire d'entreprises de haute qualité offrant une bonne couverture et des informations à jour constitue une condition préalable importante de la production de statistiques économiques cohérentes et de qualité. Cela étant, le répertoire d'entreprises à buts statistiques remplit également, de nos jours, d'autres fonctions clefs. Les répertoires sont devenus un outil indispensable pour l'utilisation et la prise en compte des informations provenant des registres administratifs et d'autres sources, lesquelles informations jouent un rôle croissant dans la production de statistiques officielles. Il est également possible d'utiliser les répertoires statistiques d'entreprises à des fins d'analyse et pour répondre à des questions

spécialisées. En outre, un répertoire statistique d'entreprises suffisamment élaboré, offrant une couverture complète des entreprises et d'autres unités statistiques, et des informations sur leurs caractéristiques, peut lui-même servir à part entière de source de statistiques.

5. Le répertoire statistique d'entreprises peut offrir la superstructure permettant à la fois de collecter les données et de les incorporer, de les traiter et de les diffuser et, ainsi, de contribuer à la mise au point de processus efficaces de production de statistiques et au maintien d'une cohérence d'un produit statistique à l'autre. Le répertoire statistique d'entreprises, en tant qu'instrument d'uniformisation, joue donc également un rôle capital dans la modernisation des systèmes statistiques nationaux aux fins de la production plus efficace et intégrée des statistiques officielles. L'existence d'un répertoire statistique d'entreprises de haute qualité actualisé et développé en permanence s'impose également si l'on veut répondre à la demande des utilisateurs, en constante évolution, en matière de statistiques économiques actuelles, cohérentes, détaillées et disponibles en temps voulu.

III. Les travaux du Groupe de Wiesbaden

6. Le Groupe de Wiesbaden examine toutes les questions ayant trait aux différentes étapes de la production des répertoires d'entreprises à buts statistiques, y compris les sources de données et l'intégration des données, la couverture du registre, sa qualité, les unités statistiques, la production et la tenue du répertoire et ses divers usages.

7. Les sources de données et méthodes de collecte de données ont une importance cruciale dans la couverture et la qualité du répertoire statistique d'entreprises, et notamment son actualité. À cet égard, le Groupe de Wiesbaden se penche sur l'utilisation des informations provenant des enquêtes et des recensements, sur les modes de déclaration électronique à utiliser par les sondés et sur l'étude du profil de grandes unités complexes du type des groupes d'entreprises multinationaux. Il examine la question de l'utilisation des registres administratifs et la mesure dans laquelle ces derniers peuvent permettre d'améliorer la qualité et la couverture des répertoires statistiques d'entreprises et de réduire la charge que représente la réponse aux enquêtes pour les entités interrogées. Le Groupe examine également comment instaurer une coopération avec les responsables de la tenue des registres administratifs afin de faciliter le partage des données et l'utilisation directe de données administratives pour la mise à jour des répertoires statistiques d'entreprises ou la validation des informations contenues dans les répertoires qui ont été obtenues d'autres sources (par exemple, d'enquêtes ou de recensements). Cet examen porte également sur les questions juridiques et de confidentialité.

8. Pour atteindre ses objectifs, le répertoire statistique d'entreprises devrait, dans l'idéal, couvrir toutes les unités économiques actives résidant dans le pays. Le Groupe de Wiesbaden examine les moyens d'améliorer la couverture des répertoires pour les différents secteurs de l'économie. La mondialisation économique, en particulier les activités des groupes d'entreprises multinationaux, s'accompagne de problèmes de mesure particuliers. Le Groupe de Wiesbaden appuie donc la coopération internationale qui permet de mieux mesurer les activités placées sous le signe de la mondialisation.

9. La qualité du répertoire statistique d'entreprises est capitale en ce qu'elle conditionne directement les statistiques établies à partir des informations qu'il renferme, jusqu'au produit intérieur brut de la comptabilité nationale. Le Groupe de Wiesbaden se penche sur tous les aspects de la qualité concernant les répertoires statistiques d'entreprises, y compris la pertinence, l'exactitude, l'actualité, la ponctualité, l'accessibilité, la comparabilité et la cohérence. Le Groupe partage données d'expérience et pratiques exemplaires sur la façon de mesurer et d'améliorer la qualité des répertoires, notamment par l'élaboration d'indicateurs portant sur les différents aspects de la qualité, le recours aux nouvelles technologies de l'information et aux nouveaux logiciels informatiques en vue de rehausser cette qualité, et l'application de cadres d'évaluation de la qualité, avec les incidences budgétaires et financières associées.

10. Les unités statistiques sont les composantes fondamentales des répertoires statistiques d'entreprises. Le Groupe de Wiesbaden examine la définition et la délimitation des différentes unités statistiques, notamment les établissements, les unités d'activité économique, les entreprises et groupes d'entreprises, et la manière d'appliquer ces éléments dans la pratique selon les différents types d'entités et les différents secteurs de l'économie. Cet examen porte notamment sur les différentes sources d'enregistrement et de mesure des unités statistiques, l'étude de profils et l'harmonisation avec le système de comptabilité nationale.

11. La production et la tenue d'un répertoire d'entreprises à buts statistiques est un processus complexe et continu comprenant la collecte et l'intégration de données provenant de différentes sources, dont les enquêtes sur les domaines d'activité, les recensements et les registres administratifs. Le Groupe de Wiesbaden examine les stratégies et politiques relatives à la tenue des répertoires destinées à en renforcer le rôle cardinal dans la production de statistiques économiques. Il s'agit notamment du dispositif de production, des méthodes de partage et d'intégration des données, de l'utilisation des systèmes de classement et de la manière de gérer les changements de nomenclatures, de la façon d'utiliser les nouveaux logiciels pour renforcer l'efficacité du processus de production, de la mise au point de systèmes intégrés de statistiques économiques et de l'utilisation des métadonnées et des règles opératoires dans le répertoire statistique d'entreprises. Le Groupe aborde également les questions relatives à la production relevant des répertoires dans les pays dont le système statistique est moins développé.

12. L'utilisation du répertoire statistique d'entreprises répond à un éventail d'objectifs. Le Groupe de Wiesbaden examine le rôle que jouent les répertoires dans la fourniture de la population et des bases de sondage qui serviront à obtenir les statistiques fondées sur des enquêtes, et dans le contrôle et la réduction de la charge que représente la réponse aux enquêtes. Le Groupe facilite également la mise en commun des pratiques exemplaires pour la diffusion des informations obtenues grâce à l'utilisation des répertoires d'entreprises pour un usage statistique, notamment à des fins d'analyse et de recherche.

13. Le Groupe de Wiesbaden étudie également le développement de la statistique à partir de l'analyse directe des répertoires statistiques d'entreprises. On peut ainsi établir directement la démographie des entreprises à partir du registre, ou encore relier des informations du registre à d'autres informations provenant de sources administratives ou d'autres répertoires statistiques pour produire des indicateurs de l'entrepreneuriat ou des études longitudinales ou géospatiales. À cet égard, le

Groupe traite de questions telles que la typologie des événements démographiques et les méthodes et pratiques d'estimation de ces événements (à l'occasion, par exemple, de la mort ou de la naissance d'entreprises).

IV. But et objectifs du Groupe de Wiesbaden

14. Le Groupe de Wiesbaden vise à aider les organismes nationaux de statistique à mettre au point et à appliquer des méthodes éprouvées et des pratiques exemplaires pour l'établissement, la tenue et l'amélioration des répertoires statistiques d'entreprises. À cette fin, le Groupe s'est donné les objectifs suivants :

a) Offrir un lieu d'échange de bonnes pratiques en ce qui concerne l'établissement, la tenue et l'utilisation des répertoires statistiques d'entreprises et appuyer les initiatives conjointes;

b) Examiner et préciser les questions conceptuelles, et soutenir la mise au point de nouvelles méthodes et techniques relatives aux répertoires statistiques d'entreprises;

c) Accroître le rôle central que jouent ces répertoires dans la production de statistiques en offrant une superstructure de collecte, d'intégration et de diffusion des données;

d) Étudier et renforcer le rôle des répertoires statistiques d'entreprises s'agissant d'intégrer les données provenant de sources administratives, d'autres registres statistiques ou d'enquêtes pour produire des statistiques économiques;

e) Rechercher des moyens de relever les défis de la mondialisation économique dans le cadre de la production de répertoires statistiques d'entreprises et de répondre au besoin croissant de statistiques comparables à l'échelon international;

f) Appuyer la mise en œuvre des recommandations et des bonnes pratiques à l'échelle internationale concernant les répertoires statistiques d'entreprises.

15. Le Groupe de Wiesbaden aborde des sujets ayant une incidence directe ou indirecte sur différents domaines de la statistique économique; le cas échéant, des experts de ces domaines peuvent être invités à apporter leur contribution à ses travaux.

16. On reconnaît au Groupe de Wiesbaden un double rôle : a) faciliter l'échange de données d'expérience et l'accomplissement de progrès à un niveau avancé; b) servir de forum mondial. Le Groupe se doit également de tenir compte des besoins et des intérêts des pays dont le système statistique est moins développé.

V. Activités du Groupe de Wiesbaden et produits de ces activités

17. L'activité du Groupe de Wiesbaden tourne principalement autour de l'organisation des réunions biennales où convergent chercheurs et experts des répertoires d'entreprises d'organismes nationaux de statistique et d'organisations internationales. Si l'on participe aux réunions à titre volontaire, il est toutefois

attendu des participants qu'ils concourent à titre d'experts au programme des réunions.

18. Entre 1986 et 2008, les réunions étaient organisées chaque année. Depuis 2008, le Groupe de Wiesbaden se réunit tous les deux ans. Les réunions sont organisées autour des rapports d'activité nationaux portant sur l'élaboration des répertoires statistiques d'entreprises et comprennent un certain nombre de séances consacrées à un éventail de questions de fond. Les rapports sont diffusés sur le site Web du Groupe de Wiesbaden par l'entremise du Centre de ressources de communication et d'information de la Commission européenne pour les administrations, les entreprises et les citoyens.

19. Les participants, notamment les experts et chercheurs, peuvent participer à la réunion du Groupe de Wiesbaden, même si leur point de vue ne représente pas nécessairement la position officielle de leur pays respectif. Tout pays qu'intéressent les travaux du Groupe de Wiesbaden peut le faire savoir et demander à participer à ses réunions. Du fait de la composition très variée du Groupe, les questions abordées lors de ses réunions couvrent en général un large éventail de domaines.

20. Les produits les plus en vue du Groupe de Wiesbaden sont les articles et exposés présentés et examinés au cours des réunions, notamment les rapports d'activité des pays. Les rapports de ces réunions visent à dresser une liste de recommandations relatives aux méthodes éprouvées et aux pratiques exemplaires applicables à la tenue, à l'élaboration et à l'utilisation des répertoires statistiques d'entreprises. Les documents issus des réunions s'adressent à des experts en répertoires d'entreprises, mais peuvent également servir aux cadres supérieurs d'organismes de statistique amenés à élaborer des répertoires statistiques d'entreprises.

21. Le Groupe de Wiesbaden a été consulté dans le cadre de la production de la publication « Guidelines on Statistical Business Registers », ensemble de lignes directrices sur les répertoires statistiques d'entreprises adopté par la Commission économique pour l'Europe en 2015. Les participants aux réunions de 2012 et 2014 du Groupe de Wiesbaden ont largement contribué, par leur apport et leurs recommandations, à la version finale des lignes directrices.

22. Le site Web du Groupe, qui est hébergé par la Division de statistique de l'ONU, fournit des informations sur les travaux du Groupe ainsi que sur les réunions précédentes et à venir. Les articles et exposés présentés à l'occasion des réunions sont disponibles sur le site Web de l'organisation hôte du Groupe et sur le site Eurostat du Centre de ressources de communication et d'information de la Commission européenne pour les administrations, les entreprises et les citoyens.

23. Les réunions du Groupe de Wiesbaden sont organisées tous les deux ans par un groupe directeur, en alternance avec les réunions biennales du Groupe d'experts des registres des entreprises, qui sont organisées conjointement par la Commission économique pour l'Europe, Eurostat et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Les réunions du Groupe de Wiesbaden et du Groupe d'experts ont un rôle complémentaire. Afin d'assurer étroitement la coordination de leurs travaux et d'éviter les redondances, le Groupe directeur prépare et supervise les activités des deux groupes et veille à ce que l'ordre du jour de leurs réunions respectives soit coordonné.

VI. Le Groupe directeur du Groupe de Wiesbaden

Tâches du Groupe directeur

24. Le Groupe directeur pilote les travaux du Groupe de Wiesbaden, dont il assure la coordination et la coopération, dans le cadre d'autres domaines pertinents de la statistique.

25. Il est chargé :

a) D'apporter son concours au pays devant accueillir la prochaine réunion prévue du Groupe de Wiesbaden sur les questions relatives à l'ordre du jour, y compris l'organisation de la réunion en séances, la rédaction de l'appel à communications et la sélection des exposés qui seront présentés;

b) De promouvoir et diffuser les documents produits par le Groupe de Wiesbaden;

c) De prendre des initiatives pour assurer le suivi du programme de recherche sur les répertoires statistiques d'entreprises;

d) D'avoir une vision prospective et de déterminer les besoins naissants des utilisateurs et les nouveaux défis à relever concernant les répertoires statistiques d'entreprises et leur rôle dans la production des statistiques économiques;

e) D'assurer la coordination et la coopération des travaux du Groupe avec les initiatives et organisations internationales pertinentes, y compris les réunions du Groupe d'experts des registres des entreprises organisées conjointement par la Commission économique pour l'Europe, Eurostat et l'OCDE;

f) D'établir des rapports sur les travaux du Groupe de Wiesbaden pour la Commission de statistique de l'ONU.

26. On demande généralement aux présidents de séance des réunions biennales du Groupe de Wiesbaden d'établir un résumé des débats et des conclusions des travaux, mais c'est l'organisation hôte qui est responsable de la rédaction du rapport final de la réunion.

27. Afin de faciliter la participation des pays en développement, le Groupe directeur devra envisager les différentes options de soutien financier possible de la part des organisations régionales ou internationales.

Composition du Groupe directeur

28. Le Groupe directeur est composé d'experts des organismes nationaux de statistique et des organisations internationales ainsi que de l'organisation hôte de la prochaine réunion prévue du Groupe de Wiesbaden. À compter de 2017, les membres du Groupe directeur sont l'Allemagne, l'Autriche, les États-Unis d'Amérique (United States Bureau of Labor Statistics et United States Census Bureau), la France, le Japon, le Mexique, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Eurostat, l'OCDE, la Commission économique pour l'Europe et la Division de statistique de l'ONU.

29. Le Groupe directeur est généralement présidé par un représentant de l'organisation hôte de la prochaine réunion prévue du Groupe de Wiesbaden.

30. Le Groupe directeur vise à une large représentation des pays des différentes régions du monde. Il accepte volontiers la participation des organismes intéressés et motivés, et peut inviter des experts des organismes nationaux de statistique, des milieux universitaires et des organisations internationales à apporter leur contribution à ses travaux.
